



Passage frontière italienne et détention cocaïne

Par **agreg**, le **25/09/2008** à **01:14**

Bonjour,

Quel risque pr un ressortissant français majeur et sans aucun antécédent contrôlé avec 1gramme de coke (usage perso et récréatif) dans un train à destination de l'Italie?

Amende/Peine/Inscription au casier

Le risque est-il le même si le contrôle a lieu après le passage de la frontière?

y a-t-il une tolérance de la police française et italienne pr les faibles quantités?

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008** à **17:43**

Bonjour

l'arrestation a eu lieu sur quel territoire?

Dans l'attente de vous lire